



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

Publication : 14/11/2016

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES



EXE10

AVENANT N°2.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Entreprise CHATAING
Zone industrielle
42380 St Bonnet le Château

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

Construction du centre d'incendie et de secours de St Sauveur

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** ...01.08.2014.....

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** .12...mois.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :** 7 675,23 € HT

▪ Taux de la TVA :20 %.....

▪ Montant TTC : ...9 210,28 €...

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.jjj

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations non réalisées dans le cadre du marché.

Il s'agit :

- Suivant l'article 3.9 : Fourniture et pose d'entrées d'air autoréglables soit : - 199,10 € HT

L'ensemble représente une moins-value de 199,10 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant 1 (précédent)

- Taux de la TVA :20 %.....
- Montant HT :+ 420,55 €.....
- Montant TTC :+ 504,66 €.....

Montant de l'avenant 2

- Taux de la TVA :20 %.....
- Montant HT :- 199,10 €.....
- Montant TTC :- 238,92 €.....
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : ...+ 2,89 %.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20 %.....
- Montant HT :7 896,68 €.....
- Montant TTC :9 476,02 €.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-076-DE

Accusé certifié exécutoire

EXE10 - Avenant
Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

2014BBAT018 - 005 - lot n°5

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

042-284210242-20161027-16-09-076-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
TESTE Jérôme GERAUT	St Bonnet 25/09/2016	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin-bottom: 5px;"> Réception par le Préfet le 14/11/2016 Publication : 14/11/2016 </div> <p style="text-align: center;">*** Ets CHATAING *** Bd de l'Industrie 42380 S BONNET LE CHATEAU 04 77 50 14 76 04 77 50 04 02</p> 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : _____, le .

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.